

CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE BANQUE POPULAIRE

AMW AD
DB 7 K
NB 13

SOMMAIRE

Préambule

TITRE I : Dispositions générales

Article 1 - Champ d'application

Article 2 - Durée

Article 3 - Adhésion

Article 3.1. - Principe

Article 3.2. - Adhésion collective

Article 4 - Modes d'évolution de la convention collective

Article 4.1. - Révision

Article 4.2. - Dénonciation

Article 4.3. - Modalités particulières

Article 5 - Réserve

TITRE II : Dialogue social

CHAPITRE 1 - COMMISSIONS PARITAIRES ET DROIT SYNDICAL DE BRANCHE

Article 6 - Commission Paritaire Banque Populaire

Article 6.1. - Compétence de la Commission Paritaire Banque Populaire

Article 6.2. - Composition de la Commission Paritaire Banque Populaire

- s'agissant de la délégation syndicale
- s'agissant de la délégation des employeurs

Article 6.3. - Fonctionnement de la Commission Paritaire Banque Populaire

6.3.1. - Respect de la parité

6.3.2. - Secrétariat de la Commission Paritaire Banque Populaire

Article 6.4. - Formation « interprétation et conciliation »

Article 6.5. - Formation " recours "

6.5.1. - Modalités de la saisine

6.5.2. - Composition de l'instance de recours

6.5.3. - Fonctionnement de l'instance de recours

Article 6.6. - Formation sécurité

Article 6.7. - Groupes de travail de la Commission Paritaire Banque Populaire

6.7.1. – Objet

6.7.2. – Composition

6.7.3. – Fonctionnement

Article 7 - Droit syndical de Branche

Article 7.1. - Situation individuelle des délégués syndicaux de branche

7.1.1. - Mission

7.1.2. – Désignation

7.1.3. - Exercice des mandats

7.1.4. - Conclusion d'un protocole

7.1.5. - Conciliation vie professionnelle - vie syndicale

7.1.5.1. - Mandats de D.S.B. semi-permanents

7.1.5.2. - Entretien sur la situation professionnelle en début du mandat

7.1.5.3. - Entretien avec la DRH de l'organe central

7.1.5.4. - Maintien d'un lien avec l'entreprise

Handwritten notes in blue ink: "ATU", "10", "13", "13", "13", "13".

7.1.5.5. - Evolution salariale et de carrière en cours de mandat

7.1.5.6. - Formation en cours de mandat

7.1.5.7. - Protection

7.1.5.8. - Réintégration

7.1.6. - Prise en compte de l'expérience acquise dans le cadre de l'exercice de mandats

Article 7.2. - Moyens syndicaux

7.2.1. - Locaux et moyens matériels

7.2.2. - Contingent annuel d'heures de délégation

7.2.3 - Contingent annuel de jours de délégation

7.2.3.1. - Dispositions générales

7.2.3.2. - Contingent instances syndicales

7.2.3.2.1. - Calcul du contingent par Organisation Syndicale représentative au niveau de la branche ou au niveau interprofessionnel et de l'entreprise

7.2.3.2.2. - Modalités d'utilisation

7.2.3.3. - Contingent vie syndicale

7.2.3.3.1. - Contingent fixe

7.2.3.3.2. - Modalités d'utilisation

7.2.4. - Subventions / frais de fonctionnement

7.2.4.1. - Subvention proportionnelle

7.2.4.2. - Subvention égalitaire

7.2.4.3. - Frais de fonctionnement

7.2.5- Remboursement de frais de déplacement, délais de route et temps de réunion

7.2.5.1. - Frais de déplacement

7.2.5.2 - Délais de route et temps de réunion

7.2.6. – Congés des permanents syndicaux

7.2.6.1- Mise à disposition de la Confédération, de la Fédération ou à défaut d'un Syndicat National

7.2.6.2 - Fonctions en dehors de l'entreprise dans le cadre d'un congé sans solde

Article 8 – Commission Paritaire Nationale de l'emploi et Observatoire

Article 8.1. - La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Branche Banque Populaire

8.1.1. - Missions

8.1.2. - Composition et fonctionnement

Article 8.2. - L'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications et des Compétences de la Branche Banque Populaire

8.2.1. - Missions

8.2.2. – Fonctionnement

Article 8.3. - Dispositions communes

Article 9 - Réserve

CHAPITRE 2 - DROIT SYNDICAL ET INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Article 10 - Liberté syndicale

Article 11 – Situation individuelle des représentants du personnel

Article 11.1. - Principe général

Article 11.2. - Situation individuelle

Article 12. - Délégués syndicaux

Article 12. 1. - Délégués supplémentaires en application de l'article L.2143-4. du code du travail

Article 12. 2. - Crédits d'heures supplémentaires

Article 13 - Délégués du personnel

Article 14 - Comité d'entreprise et d'établissement

Article 14.1. - Comité d'entreprise et d'établissement

Article 14.2. - Commission formation

Article 14.3. - Représentants du comité d'entreprise au conseil d'administration

Article 15 - Comité Central d'Entreprise

Article 16 - Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Article 17 - Dispositions diverses

Article 17.1. - Courrier et frais de communications téléphoniques des organisations syndicales

Article 17.2. - Informations socio-culturelles

CHAPITRE 3 - INSTANCES DE CONCERTATION

Commission régionale de concertation

Commission de concertation ad hoc

TITRE III : Contrat de travail

CHAPITRE 1 - EMBAUCHE – PERIODE D’ESSAI

Article 18 – Embauche

Article 19 - Période d'essai

CHAPITRE 2 – CONTRAT DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Article 20 - Contrat d'auxiliaire de vacances

Article 21 – Temps partiel

CHAPITRE 3 - PRINCIPES GENERAUX ET DEONTOLOGIE

Article 22 - Liberté d'opinion

Article 23 - Non-discrimination et égalité professionnelle

Article 24 - Principes de déontologie

CHAPITRE 4 - SANCTIONS

Article 25 – Sanctions

CHAPITRE 5 - RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Article 26 - Licenciement pour motif non disciplinaire

Article 26.1. – Procédure

Article 26.2. – Indemnisation

Article 27 - Licenciement pour motif disciplinaire

Article 27.1. – Procédure

Article 27.2. – Indemnisation

Article 28 - Licenciement en cas de condamnation

Article 29 - Licenciement pour motif économique

Article 29.1. - Procédure pour licenciement individuel pour motif économique

Article 29.2. - Procédure pour licenciement collectif pour motif économique

a) Consultations des instances représentatives

b) Tableau fixant l'ordre des licenciements

Handwritten initials in blue ink: AMK, MD, DR, 12, 15, 13

Article 29.3 - Indemnisation

Article 30 - Préavis

Article 31 - Départ à la retraite

Article 32 - Mise à la retraite

TITRE IV - Gestion des Ressources Humaines

CHAPITRE 1 - CLASSIFICATION

Article 33 - Grille de classification (Glossaire en annexe 2)

Article 33.1. - Mise en œuvre

Article 33.2. - Grille

Article 34 - Réserve

Article 35 – Métiers Repères

CHAPITRE 2 - EVALUATION

Article 36 – Evaluation

CHAPITRE 3 - MOBILITE

Article 37 – Mobilité au sein de l'entreprise

CHAPITRE 4 - FORMATION

Article 38 - Formation

TITRE V : Rémunération

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS SALARIALES AU NIVEAU DE LA BRANCHE

Article 39 : Versement et composition des salaires de base.

Article 40 : Salaires minima conventionnels

Article 41 : Garantie salariale individuelle

Article 42 : Négociation annuelle de branche

Article 43 : Prime de diplôme

Article 44 : Prime de transport

Article 45 : Indemnité de crèche ou de garde

CHAPITRE 2 : MODALITE D'APPLICATION AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

Article 46 : Principe d'application

Article 47 : Modalités de versement des salaires

Article 48 : Mesures salariales

TITRE VI : Participation

Article 49 : Participation des salariés aux résultats

TITRE VII : Garanties sociales

Article 50 : Mise en œuvre des garanties sociales

CHAPITRE 1 : MATERNITE – ADOPTION

Article 51 : Maternité

Article 51.1 : Durée

Article 51.2 : Indemnisation

APW DB
10
f
N3
5

Article 52 : Adoption

Article 52.1 : Durée

Article 52.2 : Indemnisation

Article 53 : Dispositions diverses

Article 53.1 : Congé parental d'éducation

Article 53.2 : Réintégration

CHAPITRE 2 : MALADIE

Article 54 : Maladie

Article 54.1 : Durée

Article 54.2 : Indemnisation

Article 55 : Temps partiel thérapeutique

Article 56 : Maladie de longue durée

Article 57 : Absences pour maladie ou cure thermale non rémunérée

CHAPITRE 3 : INVALIDITE

Article 58 : Invalidité

CHAPITRE 4 : CONGES PARTICULIERS

Article 59 : Absences pour événements familiaux

Article 59 -1 : Autorisation d'absence

Article 59 -2 : Rémunération

Article 60 : Autorisations d'absence pour la maladie d'un membre de la famille du salarié

Handwritten notes:
D13
Article 60 f PL
N3 LB

